

Zone bleue gratuite : mode d'emploi

Demandez
votre disque
gratuit*



À faire

- Lorsque l'on stationne sur une place en zone bleue, indiquer son heure d'arrivée sur le disque et positionner celui-ci visiblement derrière son pare-brise. Vous êtes tranquille durant 1h à 1h30.
- Si vous pensez en avoir pour plus de 1h - 1h30, ayez le réflexe de vous garer dans les parkings de proximité.
- Vous avez perdu votre disque : procurez-vous en un autre gratuitement auprès des points accueil ou chez votre commerçant partenaire.*

À ne pas faire

- Oublier de mettre votre disque en zone bleue : vous risquez une amende de 11 euros.
- Croire que le disque protège des sanctions, lorsque l'on est mal garé (double file, stationnement interdit, sur un trottoir, un passage piétons, une place réservée....)
- Dépasser l'heure autorisée : vous risquez une amende de 11 euros.
- Essayer de tricher sur l'heure d'arrivée : vous risquez une amende de 11 euros.

Zone bleue gratuite : ce qu'il faut savoir

Signalisation



Ce panneau indique que vous êtes en zone bleue et que vous devez utiliser votre disque.



Fin de zone bleue
Attention toute les places de la zone bleue ne sont pas marquées au sol.

Quand s'applique la zone bleue ?

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 19h.

Attention le jeudi matin, jour de marché ou les jours de manifestations, les places de la zone bleue incluses dans les périmètres d'interdictions de stationner et de circuler sont aussi concernées.

*Disques diffusés gratuitement par la Ville dans la limite des stocks disponibles. Bien entendu, tout autre disque réglementaire est valable.

Où se renseigner ?

- Accueil de l'Hôtel de Ville de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
04 67 18 00 00
- Office de tourisme (rue du député Lucien-Salette)
04 67 18 50 04
- Poste de police municipale
04 67 18 51 40 (place de la vieille poste)

Où se procurer un disque ?

Dans les lieux d'information ci-dessus ainsi que dans les commerces de la zone bleue.*

Mieux stationner pour mieux profiter du centre ville



Zone bleue gratuite : les avantages

Avec la zone bleue, le stationnement reste gratuit partout et 300 places sont réglementées.

Avec la zone bleue vous avez le droit à 1h30 de stationnement gratuit dans le centre-ville.

Avec la zone bleue, il y a toujours plus de 1 800 places de parking libres et gratuites à proximité du centre-ville sur lesquelles vous pouvez stationner toute la journée.

Avec la zone bleue, plus de voitures ventouses qui empêchent de se garer à proximité des commerces ou des services publics.

Avec la zone bleue, le centre ville est plus vivant et respire davantage, l'accès à vos commerces de proximité et à vos services publics est facilité.

Avec la zone bleue, limitée de 9h à 12h et de 14h à 19h, du lundi au vendredi, les habitants du centre-ville peuvent stationner où ils veulent hors de ces tranches horaires.

Avec le disque, la zone bleue est simple, il n'y a qu'à se garer et afficher son heure d'arrivée. Pas de tickets à aller chercher.

Avec la zone bleue gratuite, le centre-ville, c'est **chacun son tour !**



La zone bleue : avenue Frédéric-Mistral • avenue Général de Gaulle • haut du boulevard de la République • haut du boulevard Victor-Hugo • bas de la rue Anatole-France • boulevard Gambetta • rue député Lucien-Salette • rue Saint-Paul • rue Andrans • rue Baumelle • place de l'Hôtel de Ville • place du marché • place du château • rue Victor-Antherieu • rue de l'Hôtel de Ville • place Jean-Jaurès • rue du port • rue Porte de Montpellier • place Combettes.

Dans toutes les autres rues, le stationnement se fait sans disque. Les parkings de proximité restent également libres et gratuits : plan du bassin (163 places) • quai de Caramus (50 places) • Jean-Jacques Rousseau (53 places) • aire des loisirs (1 000 places) • ancienne gare de marchandise (200 places) • rue du soufre (35 places) • ancien cimetière (29 places) • ancienne caserne des pompiers (70 places) • rue Joseph-Perrier (20 places)...